09B32 73

# ABB CONSEILS

Le présent a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux Le 16 Déc. 2011

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 €uros
*Siège social* : 14, avenue du Général Leclerc – 33200 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 517 703 823

sous N 20538

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2011

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille onze, et le dix sept novembre, à dix-neuf heures, les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

| | | |
|---|---|---|
| • Madame Sandrine SAVY | propriétaire de 10 parts | 10 parts |
| • Monsieur Ouri SAVY | propriétaire de 5 parts | 5 parts |
| | | --- |
| | SOIT UN TOTAL DE | 15 parts |
| | | ======== |

sur un total de 15 parts composant le capital social.

Madame Sandrine SAVY préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts

Puis Le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance approuve le transfert du siège social du 436, avenue de Verdun - 33700 MERIGNAC au 14, avenue du Général Leclerc - 33200 BORDEAUX, à compter du 17 novembre 2011.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

> « ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL
> Le siège social est fixé au : 14, avenue du Général Leclerc - 33200 Bordeaux.

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**SECONDE RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Gérant
**Sandrine SAVY**

Associé
**Ouri SAVY**